Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI
ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SOUS-DIRECTION SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI
7 SQUARE MAX HYMANS
75741 PARIS CEDEX 15

Mission Emploi des travailleurs handicapés
Affaire suivie par : Mme Vu le Quang, Mme Dornez
Mél : dgefp.meth@travail.gouv.fr
Téléphone : 01 43 19 29 88/87
www.minefi.gouv.fr
www.travail.gouv.fr

Paris, le

Le Délégué général à l'emploi
et à la formation professionnelle

à

Madame et Messieurs les Préfets de Région (Directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle)

Mesdames et Messieurs les Préfets de département (Directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle)

Objet : Notification des effectifs de référence 2009 pour les entreprises adaptées (EA).

Je vous prie de trouver ci-joint l'effectif de référence d'aides au poste qui est alloué à votre région en 2009 pour les entreprises adaptées.

La loi de finances pour 2009 a fixé l'enveloppe nationale à 20.000 aides au poste (en ETP). Les besoins que vous avez exprimés pour 2009 s'élèvent à 20.631 aides au poste.

En accord avec la conférence des DRTEFP consultée début janvier, la méthode suivante a été retenue pour déterminer les enveloppes régionales en 2009 : les enveloppes régionales ont été déterminées en prenant en compte le niveau des consommations de 2008 (données CNASEA) validées ou corrigées par vos services (18.956 ETP) et, dans la mesure du possible, les demandes de développement et de création d'entreprises adaptées. L'enveloppe nationale a été entièrement répartie entre les régions.

Il appartient aux DRTEFP de répartir cette enveloppe régionale entre les départements. Vous pouvez conserver, si vous l'estimez nécessaire, une réserve régionale.

Le niveau de consommation des aides au poste doit être amélioré en 2009. En effet, si le niveau de consommation s'est amélioré en 2008 (96,5%) par rapport à 2007 (91%), il n'est pas encore satisfaisant alors même que des besoins se sont exprimés et n'ont pu être satisfaits en 2008.

La prise en compte partielle de l'absentéisme dans les entreprises adaptées en 2009 réduira ce niveau de sous-consommation.

Toutefois, afin d'optimiser le dispositif, je vous demande d'assurer un suivi rigoureux (mensuel ou trimestriel) de la consommation des aides au poste par les entreprises adaptées de votre région.

Vous procéderez, chaque fois que nécessaire, à des redéploiements d'aides au poste entre EA en cours d'année pour répondre aux demandes nouvelles. Vous vous attacherez à ce que ces redéploiements soient réalisés dans les meilleurs délais afin que ce dispositif soit le plus opérationnel possible et permette une consommation optimale des effectifs de référence par les entreprises adaptées.

Dans l'éventualité où de tels redéploiements ne seraient pas possibles, vous me communiquerez vos besoins que j'examinerai en juin et en octobre. Vous justifierez votre demande d'aides au poste supplémentaires au regard du niveau de consommation observé dans votre région et de la fiabilité des projets à soutenir.

Je vous rappelle enfin que les contrats d'objectifs et les avenants financiers définitifs devront être saisis, avant la fin mars 2009, sur l'extranet du CNASEA afin de ne pas interrompre le versement de l'aide au poste aux entreprises adaptées. Une copie de l'avenant devra être adressée au CNASEA.

Comme les années précédentes, l'ensemble des dispositifs de droit commun (contrats aidés, aides de l'Agefiph..) pourra être mobilisé si nécessaire par le SPE et les entreprises adaptées.

Vous voudrez bien faire remonter à l'adresse suivante : meth.dgefp@finances.gouv.fr toutes les difficultés rencontrées auxquelles des réponses seront apportées par la mission pour l'emploi des travailleurs handicapés (METH) de la DGEFP.

REGION	Effectif de référence 2009
ALSACE	745
AQUITAINE	851
AUVERGNE	662
BASSE NORMANDIE	800
BOURGOGNE	662
BRETAGNE	1 605
CENTRE	1 508
CHAMPAGNE ARDENNE	365
CORSE	7
FRANCHE COMTE	567
HAUTE NORMANDIE	618
ILE DE FRANCE	1 644
LANGUEDOC ROUSSILLON	408
LIMOUSIN	257
LORRAINE	488
MIDI PYRENEES	840
NORD PAS DE CALAIS	1 614
PAYS DE LOIRE	2 553
PICARDIE	735
POITOU CHARENTES	674
PACA	420
RHONE ALPES	1 821
DOM-MARTINIQUE	64
DOM-GUADELOUPE	52
DOM-REUNION	40
TOTAL	20 000